

## **Questions fréquemment posées au sujet du Service d'inspection et de garantie**

### **1. Que signifie SIG?**

SIG est le nom abrégé du programme du Service d'inspection et de garantie de l'AWMAC.

### **2. Quand le programme du SIG entre-t-il en application?**

Le programme du SIG entre en application dès que les documents de soumission spécifient les exigences du Service d'inspection et de garantie.

### **3. Quelle assurance un client/propriétaire a-t-il qu'un membre manufacturier de l'AWMAC a fourni ou installé, ou les deux, la menuiserie architecturale d'un projet conformément au manuel des Normes de menuiserie architecturale (NMA) de l'AWMAC?**

L'AWMAC, par l'intermédiaire de ses sections, délivre un Certificat de garantie de deux (2) ans aux manufacturiers qui sont des membres en règle de l'AWMAC pour les projets dont l'inspection finale du SIG ne révèle aucune déficience. L'inspection finale a lieu seulement une fois que tous les éléments défectueux ont été rectifiés et que le projet est remis dans un état conforme aux normes du grade spécifié pour le projet.

### **4. Qui exploite le programme du SIG?**

Les sections de l'AWMAC exploitent et gèrent le programme du SIG pour chaque projet individuel.

### **5. En quoi consiste l'agrément des inspecteurs de l'AWMAC?**

Les inspecteurs éventuels de l'AWMAC doivent posséder une grande expérience et de vastes connaissances en construction du bâtiment, et particulièrement en menuiserie architecturale. Cependant, les inspecteurs éventuels ne peuvent plus participer activement à l'industrie de la menuiserie architecturale. Une fois qu'un candidat approprié a été retenu, il doit remplir le Questionnaire d'agrément de l'inspecteur sur les NMA et obtenir la note minimum de 95 %. Après avoir réussi l'examen, l'inspecteur intérimaire doit s'acquitter de quatre inspections du SIG sous la supervision d'un inspecteur agréé. Une fois que l'inspecteur intérimaire a terminé les quatre inspections avec succès, il devient un inspecteur agréé du SIG de l'AWMAC et il est qualifié pour procéder à des inspections du SIG de lui-même.

### **6. Quel grade de l'AWMAC devrais-je spécifier?**

Il existe trois grades de l'AWMAC pour désigner la qualité de la menuiserie architecturale. Les trois grades peuvent être présents sur un même projet.

**Économie** – Attente minimale en matière de qualité, de maîtrise de l'exécution, de matériaux et d'installation. Idéal pour la menuiserie hors de la vue du public, comme dans les salles de machines ou les zones utilitaires.

**Régulier** – Généralement spécifié pour la plupart des travaux de menuiserie architecturale de haute qualité et fournissant la protection adéquate. Offre un degré de contrôle bien défini quant à la qualité des matériaux, la maîtrise de l'exécution ou l'installation d'un projet.

**Première qualité** – Utilisé de façon sélective pour les secteurs les plus visibles et les plus prestigieux d'un projet, comme les comptoirs d'accueil, les salles de conférence et les parties réservées à la direction. Offre le niveau de qualité le plus élevé en ce qui a trait aux matériaux, à la maîtrise de l'exécution ou à l'installation.

### **7. Qu'arrive-t-il lorsque la menuiserie architecturale présente des déficiences pendant la garantie de deux ans?**

Sous réserve de toutes les conditions indiquées dans la garantie, l'entrepreneur qui a signé le Certificat de garantie à titre de premier garant remplacera toute menuiserie architecturale défectueuse sur un projet, en autant que la déficience de la menuiserie architecturale soit entièrement attribuable à la malfaçon ou à des matériaux défectueux qu'a fournis l'entrepreneur.

### **8. Quelles précautions l'AWMAC a-t-elle prises en considération advenant le cas où la garantie devienne la responsabilité des prochains garants?**

L'AWMAC considère que le point fort du programme du SIG se fonde sur le fait que l'AWMAC ne délivre pas de Certificat de garantie à moins que la fourniture ou l'installation, ou les deux, de la menuiserie architecturale achevée sur un projet ne soit conforme au manuel des NMA.

L'AWMAC a également pris en considération le fait que l'AWMAC et ses sections peuvent devenir le deuxième et le premier garant et qu'il pourrait exister une faible possibilité que la fourniture ou l'installation, ou les deux, d'un projet de menuiserie architecturale présente des déficiences pendant la période de garantie de deux ans. Pour cette raison, en 1995, l'AWMAC a établi un Fonds de responsabilité à l'échelle nationale uniquement dans l'éventualité improbable d'une demande d'indemnisation.

### **9. Qui paie les coûts d'inspection?**

L'entrepreneur en menuiserie assume les coûts d'inspection, lesquels se fondent sur le contrat de menuiserie architecturale, mais ces coûts entrent dans le prix de la soumission du projet.